



AVIS DE PROMULGATION

Avis est par la présente donné par la directrice générale, Mme Josée Beauregard que :

- 1. Lors de la séance régulière du 2 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement # 210 modifiant le règlement # 172 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barraute.
- 2. Prenez avis que le présent règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la loi et qu'il est possible de le consulter à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Barraute au 481, 8e Avenue, Barraute, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Barraute, le 12 décembre 2024.

Josée Beauregard

Directrice générale